

L'eau, une ressource indispensable à notre vie



C'est, en litres, la consommation journalière d'eau d'un français, principalement pour se laver et pour les WC. L'eau bue représente moins de 2 l/jour.

Au-delà de notre consommation quotidienne, il y a d'autres usages importants comme les 2500 litres nécessaires pour réaliser un tee-shirt, ou les 8000 litres pour un jean !

Sur notre commune, elle est prélevée, pour une part, dans la nappe des Cailloutis de la Dombes à Versailleux et, pour le reste, dans la nappe de la Plaine de l'Ain via Chalamont. A terme, elle proviendra de Meximieux.

Elle est transportée dans un réseau d'environ 140 km de canalisations bien entretenu et présentant moins de 20 % de fuites. Elle est contrôlée et traitée par chloration afin de respecter le code de la Santé publique.

Cette eau nous est distribuée par le SEDC (Syndicat des Eaux Dombes Côtière) et la SOGEDO pour **2,58 €/m³** hors assainissement (prix pour une 120 m³/an), soit **85 centimes d'euro par jour**.

PRIX MOYEN DES SERVICES DE L'EAU	
	1 m ³ = 4,05 €
	1 m ³ = 3,70 €
	1 m ³ = 3,80 €

Source : service.eaufrance.fr - données 2013

L'eau potable utilisée doit être assainie avant son retour dans le milieu naturel

Traiter l'eau avant son rejet dans l'environnement est indispensable, c'est garantir la non pollution du milieu où nous vivons, mais cela impose aussi de ne pas jeter n'importe quoi dans les éviers et les toilettes, comme huile de friture, mars de café, féculents, lingettes, peintures, ...

Il y a deux types d'assainissement suivant que l'on est raccordé ou moins au réseau collectif.

L'assainissement individuel concerne à Rignieux 60 habitations non raccordables au réseau collectif. Il est encadré par le SPANC, il doit respecter certaines normes et être bien entretenu par les propriétaires concernés.

L'assainissement collectif concerne environ 900 habitants sur notre commune :

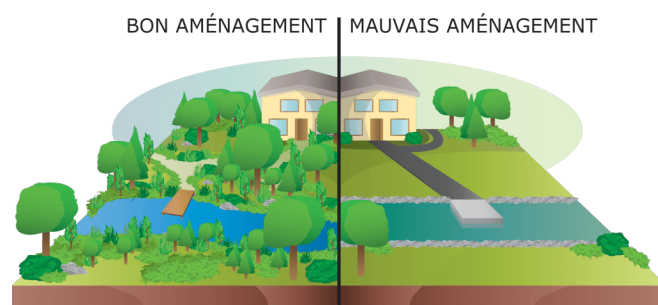
- l'eau est retraitée pour une partie par une lagune (pour le Guillon et le Brevet) et par une station d'épuration pour le reste de la commune
- 8 290 m de canalisations collectent nos effluents, dont 5 575 m sont en séparatif (ne collectant pas les eaux pluviales) et 2 715 m sont en unitaire (ne distinguant pas eaux pluviales et eaux usées). La lutte contre les intrusions d'eau parasites et la poursuite de la mise en séparatif permet de ne pas saturer les systèmes d'épuration.
- Les boues issues de la station d'épuration, riches en matières organiques (53,2 %) et fertilisantes (25,5 %) sont épandues sur des terres agricoles. D'autres filières (compostage, enfouissement, incinération...) existent mais sont plus onéreuses.
- En 2020, le cout de l'assainissement s'élève à 1,08 €/m³ d'eau traitée.

La durée de vie d'un réseau d'eau est comprise entre 40 à 80 suivant le type de tuyaux, soit en moyenne 50 ans. Des diagnostics obligatoires sont régulièrement réalisés pour déterminer les travaux nécessaires à son maintien en bon état en vue du respect des exigences réglementaires.

La gestion de l'eau pluviale

Elle est dirigée vers les fossés ou le réseau d'eau pluvial mis en place collectivement.

Une eau restant sur le terrain contribue à la recharge des nappes phréatiques. Son infiltration est favorisée en limitant l'artificialisation des sols, en favorisant les espaces verts, haies, sols vivants riches en humus, en créant des puits perdus... et en respectant le voisin descendant.



* Ces fiches thématiques seront bientôt mises à disposition sur le site internet communal.

Quelques idées et astuces pour réduire votre facture d'eau

- 1) **Consommer l'eau du robinet** : contrôlée très régulièrement, elle respecte les normes sanitaires et ne présente aucun risque pour la santé. Elle reste infiniment moins chère et moins consommatrice d'énergie que l'eau en bouteille plastique. Faites la reposer un moment dans une carafe pour faire disparaître le goût de chlore éventuel.
- 2) **Surveillez vos installations** : vous êtes responsables (et redevables) des fuites après compteur. Une fuite sur une chasse d'eau peut atteindre 600 l d'eau par jour...
- 3) **Bien choisir et utiliser vos équipements** : lors du renouvellement de vos équipements sanitaires ou électroménagers, portez votre attention sur les critères de consommation d'eau et d'énergie. Ils comprennent désormais des programmes « éco » parfois bien suffisants.
- 4) **Réduire votre consommation quotidienne** : l'installation de régulateurs de débits sur les robinets et la prise d'une douche plutôt qu'un bain sont deux actions simples qui ont un fort impact sur votre consommation quotidienne.
- 5) **Récupérer l'eau de pluie ou réutiliser de l'eau** : l'arrosage des plantes (jardins, fleurs...) peut être réalisé avec de l'eau de pluie. Cela peut représenter des volumes importants et reste autorisé même en période de sécheresse !
- 6) **Laver sa voiture dans une station de lavage** : Ce type d'installation récupère l'eau utilisée, la traite et la recycle. Cela permet d'éviter les risques de pollution par les hydrocarbures, métaux lourds...



L'eau, un bien commun géré à de nombreux niveaux

Au niveau citoyen, en prenant soin de nos sols et de notre nappe phréatique, en ne déversant pas de produits chimiques qui peuvent rester en état pendant plusieurs dizaines d'années.

Sur notre commune nous travaillons à la protection de la ressource : le « zéro pesticides » pour l'entretien des espaces collectifs, le remplacement de certaines espèces de fleurs annuelles par des plantes pérennes moins gourmandes en eau, la mise en place de programmeurs sur tous les massifs où cela est possible pour réduire les doses d'eau et les apporter au milieu de la nuit...

Du niveau européen jusqu'au niveau local, différents textes régissent la gestion de l'eau. Une Directive Cadre Européenne fixe les objectifs de bon état de toutes les ressources en eau présentes dans les territoires. Elle est déclinée dans le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) à l'échelle de Rhône Méditerranée et localement dans un SAGE.

Le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents) conduit des actions de préservation et de restauration des rivières du territoire.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse finance des actions permettant l'amélioration de l'état des ressources (en quantité et/ou en qualité) grâce à des redevances prélevées sur les consommations d'eau.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) surveille la qualité de l'eau distribuée, la qualité des eaux de baignade...

La mission de police de l'eau est assurée conjointement par plusieurs structures administratives :

- DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement),
- DDT01 (Direction Départementale des Territoires de l'Ain),
- OFB (Office Français de la Biodiversité)
- et ONCFS (Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Enfin, à l'échelle départementale, le Préfet prend des mesures de restrictions d'usages dans l'objectif de préserver autant que possible la vie biologique, notamment dans les cours d'eau.

Maryse RIGOLLET pour la commission environnement et assainissement